

Commune de RUFFIAC (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre, le Conseil municipal de la Commune de RUFFIAC, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GUÉ, Maire.

Nombre de conseillers :	
En exercice	: 15
Présents	: 15
Votants	: 15

Présents : Thierry GUÉ, Denis GUÉHO, Marie-Claude HOUEIX, Jean-François GUILLEMOT, Yves THÉTIOT, Elisabeth PÉPION, Stéphanie BOEFFARD, Dominique DANY, Anthony POYAC, Anne ROLLAND, Amélie MORIN, Corinne HOUEIX, Aurélien CHEVALIER, Yoann PELLERIN, Océane DUBOT.

Absent :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Yoann PELLERIN.

Date de convocation du Conseil municipal : le 23 septembre 2026

Délibération n°2026-07-15, feuillet 1/2.

Objet : Finances locales – 7.5 – Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CC OBC.

Rapporteur : Thierry GUÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales visant à moderniser et assouplir le régime des fonds de concours entre les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider l'une de leurs communes membres à assumer une charge ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de De l'Oust à Brocéliande Communauté n°C_2025_043 en date du 26/06/2025 autorisant le recours au fonds de concours pour un montant maximum de 21 188 € dans le cadre de la rénovation énergétique de la M.A.M. de Ruffiac ;

Considérant l'acquisition par la commune du bâtiment communautaire utilisé en multi-accueil pour y créer une maison d'assistants maternels (M.A.M.) ;

Considérant les travaux de réhabilitation du multi-accueil en M.A.M. et de réhabilitation énergétique engagés par la commune ;

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Honoraires (A.M.O., missions diverses)	15 099,25 €	Etat – Fonds Vert	21 613,00 €	12,53 %
Travaux de réhabilitation énergétique	81 466,77 €	Conseil départemental – PST	22 212,30 €	12,88 %
Autres travaux de rénovation	73 469,48 €	C.A.F – PIAJE	84 496,00 €	49,00 %
Frais notariés	2 428,16 €	OBC – Fonds de concours	4 825,00 €	2,79 %
		Autofinancement	39 317,36 €	22,80 %
TOTAL	172 463,66 €	TOTAL	172 463,66 €	100 %

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la CC OBC au titre du fonds de concours pour le financement des travaux engagés pour la M.A.M.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Sollicite la CC OBC au titre du fonds de concours pour un montant de 4 825 €.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry GUÉ.



Le Secrétaire de séance,
Yoann PELLERIN.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Yoann PELLERIN.